

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest

-SODINO SICAR-

Siège social : Av.Taïeb M'hiri –Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 août 2023. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Salah MEZIOU.

BILAN Consolidé arrêté au 31 décembre 2022
(*Exprimé en Dinars Tunisiens*)

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS	
		31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS NON COURANTS			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		24 257	24 257
MOINS AMORTISSEMENTS		-23 074	-18 115
		1 183	6 141
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A1	69 329 875	63 931 412
MOINS AMORTISSEMENTS		-14 549 527	-12 528 401
		54 780 349	51 403 011
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A2	29 406 376	29 988 399
MOINS PROVISIONS		-12 024 757	-11 996 837
		17 381 620	17 991 563
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		22 678	0
ACTIFS NON COURANTS		72 185 829	69 400 715
ACTIFS COURANTS			
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		1 647 615	1 514 775
MOINS PROVISIONS		-1 647 615	-1 485 763
		0	29 013
AUTRES ACTIFS COURANTS	A3	5 319 872	4 835 546
MOINS PROVISIONS		-163 897	-161 072
		5 155 974	4 674 474
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A4	10 976 807	12 167 537
MOINS PROVISIONS		-3 160 979	-3 170 922
		7 815 829	8 996 614
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A5	1 008 231	522 251
ACTIFS COURANTS		13 980 035	14 222 352
TOTAL DES ACTIFS		86 165 864	83 623 067

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

BILAN Consolidé arrêté au 31 décembre 2022
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS	
		31/12/2022	31/12/2021
CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE MERE		38 051 690	38 051 690
RESERVES CONSOLIDEES	B1	-9 940 239	-9 836 028
TOTAL DES CAP. PROPRES AVANT RESULTAT		28 111 451	28 215 662
RESULTAT CONSOLIDE		337 961	-78 312
TOTAL DES CAP. PROPRES AVANT AFFECTATION		28 449 411	28 137 350
PART DES MINORITAIRES DANS LES CAPITAUX PROPRES		7 134 440	6 557 549
PART DES MINORITAIRES DANS LE RESULTAT		432 679	-178 764
INTERETS DES MINORITAIRES		7 567 119	6 378 785
TOTAL CAPITAUX PROPRES		36 016 531	34 516 135
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
FINANCEMENT 21-21		555 724	555 724
FINANCEMENT FOPRODI		11 532 230	11 532 230
FINANCEMENT RITI		45 885	45 885
FINANCEMENT IRADA		1 147 000	1 147 000
FONDS SODINO CDC		1 625 000	1 670 000
FOND DE RESTRECTORATION DES PME		2 595 000	3 200 000
AVANCES SUR CESSION D' ACTIONS		942 401	1 294 906
CAUTIONS REÇUES		8 071 257	9 337 347
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		725 361	320 000
EMPRUNTS		13 451 605	7 424 739
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	B2	40 691 462	36 527 831
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		336 399	5 912 030
AUTRES PASSIFS COURANTS	B3	4 129 694	2 262 783
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	B4	4 991 778	4 404 288
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		9 457 871	12 579 101
TOTAL DES PASSIFS		50 149 333	49 106 932
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		86 165 864	83 623 067

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

ETAT DE RESULTAT Consolidé arrêté au 31 décembre 2022
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS	
		31/12/2021	31/12/2021
REVENUS DES LOYERS		6 338 341	2 206 997
REVENUS DES PARTICIPATIONS		294 634	441 631
REVENUS DES PLACEMENTS		573 823	603 293
ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES		57 937	83 293
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		88 687	97 522
PRODUITS D'EXPLOITATION	C.1	7 353 422	3 432 736
CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	C.2	-1 607 967	-396 979
ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES ET SERVICES	C.3	-55 721	-57 369
CHARGES DU PERSONNEL	C.4	-1 622 402	-1 522 695
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	C.5	-2 679 469	-1 216 950
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	C.6	-541 519	-573 339
CHARGES D'EXPLOITATION		-6 507 079	-3 767 332
RESULTAT D'EXPLOITATION		846 344	-334 596
AUTRES GAINS ORDINAIRES	C.7	45 228	85 018
AUTRES PERTES ORDINAIRES		-1 283	0
RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOTS		890 289	-249 578
IMPOTS SUR LE RESULTAT		-119 649	-7 497
RESULTAT DE L'ACT. ORDINAIRES APRES IMPOTS		770 640	-257 076
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		770 640	-257 076
RESULTAT CONSOLIDE		337 961	-78 312
PART DES MINORITAIRES DANS LE RESULTAT		432 679	-178 764

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE Consolidé arrêté au 31 décembre 2022
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net	B1-2	337 961	-78 312
Ajustements pour :			
- Part des minoritaires dans le résultat	B1-2	432 679	-178 764
- Amortissements et provisions	D3	3 062 469	1 263 963
- Variation des Créances et autres actifs	D1	-617 166	-1 797 903
- Variation des fournisseurs et autres dettes	D2	178 117	-585 205
- Quotes parts subvention d'investissement	B1-1	-88 688	-97 522
- Reclassement Exigible Fonds CDC		12 615	438 505
- Reclassement Exigible Fonds FS PME	B4	71 381	0
- Reclassement Exigible IRADA	B4	5 829	11 146
- Plus-values de cession des Participations & Rembours CCA- SODINO		0	-427 556
- Plus-values de cession des Participations et CCA - Fonds gérés		0	-434 108
- Plus-values de cession des Participations et CCA - SODINO	A2- iii	-239 870	0
- Plus-values de réévaluation des Actifs immobilisés		-16 000	0
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		3 139 327	-1 885 756
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations	A1- i	-10 580 936	-13 434 260
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations		16 000	0
Encaissements provenant de la cession de Participations /Fonds propres	A2- iii	821 870	1 034 478
Encaissements provenant de la cession de Participations /Fonds FOPRODI		0	1 301 445
Comptes courant associés		0	368 254
Variation des avances sur cession d'actions reçues	B2	-352 506	-136 679
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		-10 095 572	-10 866 762
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Réserves pour fonds social	B1	18 442	13 608
Encaissement avance SEBN (nette de la retenue à la source)		0	8 000 000
Encaissement augmentation du capital	B1	800 000	0
Remboursement avance SEBN	B3-i	-575 000	-425 000
Variation des placements courants		0	-380 382
Décassements sur financement FOPRODI	B5	-1 136 209	0
Variation des placements courants	A4	1 190 729	0
Décassements sur financement FR PME	B2	-605 000	0
Décassements sur financement F CDC		-64 603	-1 449 688
Encaissements des emprunts	B2-i	7 000 000	5 000 000
Décassements des emprunts	B4-i	-960 440	-528 577
Encaissement compte courant actionnaire STB SICAR	B2-i	2 200 000	0
Cautions reçues	B2	133 910	583 415
Remboursement compte courant actionnaire STB SICAR	B4	-315 000	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		7 686 830	10 813 377
Variation de trésorerie	A5-B5	730 586	-1 939 142
Trésorerie début de l'exercice	A5-B5	277 747	-1 661 395
Trésorerie Fin de l'exercice	A5	1 008 333	277 747

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE I / SOCIETES CONSOLIDEES - ORGANIGRAMME :

I / Présentation du Groupe :

- 1- SODINO : La société mère, une société anonyme sous la forme d'une SICAR ayant pour activité la participation dans les projets à risque
- 2- SOPINO : La société filiale, une société anonyme ayant pour activité l'investissement dans la réalisation et l'aménagement des zones industrielles.

II - Détermination des % intérêts dans le groupe :

- ✓ Intérêts du groupe dans SODINO = 100 %.
- ✓ Intérêts du groupe dans SOPINO = 49,998 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SOPINO = 50,002 %.

Les pourcentages de contrôle sont égaux aux pourcentages d'intérêt.

NOTE II / PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les principes et méthodes comptables appliqués par chaque société sont détaillés dans les rapports d'audit individuels de chaque société.

La consolidation est effectuée selon la méthode de l'intégration globale. Les retraitements significatifs et les méthodes appliquées sont détaillés dans la suite du rapport.

II. 1. Référentiel comptable :

Les états financiers consolidés du groupe SODINO SICAR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi n° 96-112 et le Décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996 et compte tenu des hypothèses et conventions indiqués ci-dessous. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ; et
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, et plus précisément :

- *Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;*
- *Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;*

- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de l'unité monétaire.

II. 2. Principes de consolidation :

II. 2. 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales qui sont directement ou indirectement sous le contrôle exclusif du Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement **40 %** au moins des droits de vote dans une autre entreprise (conformément au paragraphe 10 (d) de la norme NC 35 et à l'Article 461 du code des sociétés commerciales), et qu'aucun autre actionnaire n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

- Définition du périmètre de consolidation :

(Voir Note I)

- La société SODINO SICAR S.A. est la société mère du groupe à consolider.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par intégration globale.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 20% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par mise en équivalence.

- Exclusions du Périmètre de consolidation :

- Les Participations détenues dans les « Projets » et destinées à être rétrocédées aux promoteurs ou à certains de leurs partenaires, ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation.
- Les participations détenues dans les sociétés IKDAM Gestion et IKDAM Gestion – Fonds d’amorçage s’élevant respectivement à 149 900 DT et 250 000 DT, et qui sont totalement provisionnées chez SODINO SICAR.

II. 2. 2. METHODE DE CONSOLIDATION :

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d’intégration globale. L’intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère SODINO SICAR S.A. et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d’actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l’information financière du groupe comme celle d’une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d’évaluation et de présentation des états financiers du groupe ;
- Elimination des opérations intragroupes et des résultats internes ;
- Détermination de l’impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et / ou les capitaux propres consolidés, essentiellement les marges sur stocks estimées et les subventions d’investissement ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d’acquisition positifs et / ou négatifs ;
- Identification et partage de la « Part du groupe » et des « Intérêts minoritaires » dans l’actif net des sociétés consolidées.

II. 2. 3. HOMOGENEISATION :

1- Retraitement des Intérêts sur compte courant SOPINO chez la SODINO :

La société SODINO SICAR constate les intérêts sur compte courant SOPINO qui ne sont pas recouvrés depuis plusieurs exercices, au poste 'Intérêts réservés' au passif de son bilan. Le retraitement d'homogénéisation chez la SODINO, consiste à :

1.1-Reconstitution des produits

Solder le compte 'Intérêts réservés' par :

- La Constatation des intérêts sur compte courant relatifs à l'exercice, en Produits,
- La Correction des résultats antérieurs (Réserves) en leur ajoutant les intérêts sur compte courant des exercices antérieurs, portés au poste intérêts réservés ;

1.2- Constatation d'une provision

- Constatation d'une provision pour annuler l'effet du premier retraitement sur le résultat de l'exercice (dotation aux comptes de provision) pour le montant des intérêts sur compte courant relatif à l'exercice en cours ;
- Constatation d'une provision pour éliminer l'effet du premier retraitement par correction des résultats antérieurs (Réserves), pour le montant des intérêts sur compte courant relatifs aux exercices antérieurs, portés au poste intérêts réservés

II. 2. 4. ELIMINATION DES OPERATIONS INTRAGROUPE ET DES RESULTATS INTERNES :

Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres :

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :

- 1- Les intérêts sur compte courant SODINO, incorporés au coût des immobilisations de la SOPINO, sont éliminés, des résultats antérieurs (Réserves) ;
L'effet sur les amortissements de cette réduction de la valeur des immobilisations de la SOPINO, est éliminé du Résultat de l'exercice, pour ce qui concerne les dotations aux amortissements de l'exercice et des Réserves, pour ce qui est des dotations antérieures.
- 2- Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation aux provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction des réserves des provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

- 3- Les provisions pour dépréciation des créances d'intérêts sur compte courant SOPINO (telles que retraitées selon le paragraphe II. 2. 3. Homogénéisation).

II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation :

II. 3.1. Immobilisations corporelles :

Les intérêts sur compte courant SODINO, incorporés au coût des immobilisations de la SOPINO, ont été éliminées, les amortissements correspondants ont été retraités en conséquence.

II. 3.2. Titres de participation :

Les titres de participation, figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée sur la base des différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode directe en aval décrite au § I-2-2.

II. 3.3. Impôt sur les sociétés :

Les sociétés du groupe « SODINO SICAR » sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie, prévues par le Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Le groupe n'utilise pas le régime fiscal d'intégration des résultats prévu par les Articles 49 bis et suivants du Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Il n'est pas tenu compte de l'impôt différé au niveau des états financiers individuels et des états financiers consolidés. L'impôt est donc déterminé selon la méthode de l'impôt exigible.

II. 3.4. Revenus :

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés nets de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

II. 3.5. Etat des Flux de trésorerie et Etat de Résultat consolidé :

L'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé sont présentés selon le modèle autorisé.

II. 3.6. Evénements postérieurs à la date de clôture :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière du groupe n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation de ces états financiers.

Note A.1 - **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** :

Les immobilisations corporelles et les amortissements correspondants se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	Variations
<u>Valeurs Brutes</u>			
Terrains	5 974 831	5 974 831	0
Constructions	62 340 221	53 502 574	8 837 647
Matériel de transport	544 235	296 935	247 300
Agencements, aménagements et Installations	173 230	173 230	0
Mobilier de bureaux	78 983	78 983	0
Matériel de bureaux	58 968	55 759	3 209
Matériel Informatique	150 586	137 612	12 975
Fournitures de bureaux	8 821	8 821	0
Constructions en cours	0	3 702 667	-3 702 667
Totaux bruts	69 329 875	63 931 412	5 398 464
<u>Amortissements</u>			
Constructions	10 518 560	9 238 703	1 279 857
Matériel de transport	285 608	284 791	817
Agencements, aménagements et Installations	3 524 206	2 814 395	709 811
Mobilier de bureaux	54 084	50 495	3 589
Matériel de bureaux	21 949	20 461	1 488
Matériel Informatique	137 937	112 375	25 562
Fourniture de bureaux	7 184	7 180	3
Totaux Amortissements	14 549 527	12 528 401	2 021 126
Valeurs nettes	54 780 349	51 403 011	3 377 338

i- *Décassements sur acquisition d'immobilisations*

Les décaissements sur acquisition d'immobilisations se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2022
Acquisition d'immobilisations	5 443 642
Variation des dettes d'investissement	5 137 294
Total	10 580 936

NOTE A.2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	Variations
- Immobilisations financières à statut juridique particulier (IKDAM I)	250 000	250 000	0
- Participation IKDAM gestion	149 900	149 900	0
- Participation SODET	4 200	4 200	0
- Participation CEFIC	0	0	0
- Participation Pôle technologique	122 500	122 500	0
- CPG	25 000	25 000	0
- Participations	29 323 730	29 905 730	-582 000
- Prêts 21-21	556 218	556 218	0
- Dépôts et cautionnements	4 828	4 851	-23
- Versement restant à effectuer/participations	-1 030 000	-1 030 000	0
Valeurs Brutes	29 406 376	29 988 399	-582 023
- Provisions / Participations	-12 024 757	-11 996 837	-27 920
TOTAUX	17 381 620	17 991 563	-609 943

i- Titres éliminés :

Les titres éliminés s'analysent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	Variations
- Participation dans la filiale SOPINO SA	3 299 900	3 299 900	0
Total	3 299 900	3 299 900	0

ii- Participations non consolidées :

La variation des participations non consolidées s'élevant à -582 000 DT se détaille comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	PARTICIPATION AU NOMINAL			Prix de cession	Plus-values
	Fonds propres	Fonds Gérés	Total cessions		
DARNA	407 000	0	407 000	564 121	157 121
SEB	175 000	0	175 000	257 726	82 726
Encaissements suite cession d'immob financières (SOPINO)				23	23
Total	582 000	0	582 000	821 870	239 870

NOTE A.3- AUTRES ACTIES COURANTS :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	Variations
- Prêts et avances au personnel	105 042	115 928	-10 886
- Etat impôt sur les sociétés	4 382 609	3 566 971	815 638
- Débiteurs divers	150 558	361 230	-210 672
- Charges constatées d'avance	85 197	127 369	-42 172
- Produits à recevoir	209 760	327 365	-117 605
- Crédit de TVA	386 706	336 683	50 023
Valeur Brute	5 319 872	4 835 546	484 326
- Provision	-163 897	-161 072	-2 825
TOTAUX	5 155 974	4 674 474	481 501

NOTE A.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIES FINANCIERS :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	Variations
- Titres cotés en bourse	1 269 119	1 269 119	0
- Placements financiers	4 921 002	4 270 863	650 139
- Compte courants	3 516 686	3 556 554	-39 868
- Placement SICAV	1 270 000	3 071 000	-1 801 000
Valeurs Brutes	10 976 807	12 167 537	-1 190 729
- Provision / Titres de placement	-2 473 614	-2 473 614	0
- Provision / CCA	-687 365	-697 308	9 944
Provisions	-3 160 979	-3 170 922	9 944
Valeurs Nettes	7 815 829	8 996 614	-1 180 785

NOTE A.5- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 1 008 231 DT contre 522 251 DT au 31/12/2021, soit une variation positive de 485 980 DT et représente les avoirs en comptes bancaires des sociétés du groupe.

NOTE B.1- CAPITAUX PROPRES, GROUPE ET HORS GROUPE :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	Variations
Capital social de la société mère	38 051 690	38 051 690	0
Réserves consolidés	-9 940 239	-9 836 028	-104 211
Total capitaux propres groupe avant résultat	28 111 451	28 215 662	-104 211
Résultat consolidé	337 961	-78 312	416 272
Total capitaux propres groupe	28 449 411	28 137 350	312 061
Part des minoritaires dans les capitaux propres	7 134 440	6 557 549	576 891
Part des minoritaires dans le résultat	432 679	-178 764	611 443
Intérêts des minoritaires	7 567 119	6 378 785	1 188 334
Total capitaux propres	36 016 531	34 516 135	1 500 396

1. Réserves consolidées :

Le tableau de retraitement des réserves, groupe et hors groupe, s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

Comptes	SODINO	SOPINO	Cumul
CAPITAL SOCIAL	38 051 690	6 600 000	44 651 690
CAPITAL	38 051 690	6 600 000	44 651 690
RESERVES LEGALES	49 089	870	49 959
RESERVES ORDINAIRES	573 698	0	573 698
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	225 642	0	225 642
RESERVE SPECIAL DE REEVALUATION	208 780	14 407 525	14 616 305
RESULTAT DEFICITAIRE NON REPORTABLE	-20 923 242	-7 675 439	-28 598 682
SUBVENTION TERRAIN BOUARADA	0	2 328 025	2 328 025
QUOTE PART SUBVENTION BOUARADA	0	-1 080 021	-1 080 021
RESERVES	-19 866 033	7 980 959	-11 885 074
Corrections des Réserves	6 091 686	-312 512	5 779 175
Corrections des Loyers	0	-7 000	-7 000
Elimination Provisions sur intérêts CCA antérieurs	5 111 436	0	5 111 436
Retraitement Jetons de présence SOPINO antérieurs	-3 750	0	-3 750
Elimination Provisions TP SOPINO	384 000	0	384 000
Elimination Int / CCA ant /immob	600 000	-509 186	90 814
Effet sur Amort et Réduction de val Immob	0	203 674	203 674
RESERVES CORRIGÉES	-13 774 347	7 668 447	-6 105 899
Elimination des titres de participation			
Capitaux propres & Réserves	24 277 343	14 268 447	38 545 791
% Intérêt	100%	49,9985%	
Quote-part Groupe	24 277 343	7 134 007	31 411 351
Capital	-38 051 690		-38 051 690
Elimination titre de participations détenues		-3 299 900	-3 299 900
Réserves consolidées	-13 774 347	3 834 107	-9 940 239
Part des minoritaires dans les capitaux propres et réserves		7 134 440	0

Le tableau de variation des capitaux propres groupe et hors groupe s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

	31/12/2022	31/12/2021	Variations
<u>Capitaux propres et intérêts minoritaires d'ouverture</u>	<u>34 516 135</u>	<u>20 623 819</u>	<u>13 892 315</u>
Libération Augmentation de capital STB dans SOPINO	800 000	0	800 000
Affectation au Fonds social	18 442	13 608	4 834
Effet de Reprise sur provisions antérieures sur TP SOPINO	0	-383 000	383 000
Amortissement des subventions	-88 687	-97 522	8 835
Plus-values de réévaluation		14 616 305	-14 616 305
Résultat de l'exercice	770 640	-257 075	1 027 716
<u>Capitaux propres et intérêts minoritaires de clôture</u>	<u>36 016 531</u>	<u>34 516 135</u>	<u>1 500 396</u>

2. Résultat Consolidé :

Le tableau de retraitement du résultat comptable, groupe et hors groupe, s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

Comptes	SODINO	SOPINO	Cumul
Résultats	<u>1 272 308</u>	<u>844 965</u>	<u>2 117 273</u>
<u>Corrections</u>	<u>-984 000</u>	<u>20 367</u>	<u>-963 633</u>
Elimination Provision sur Intérêts CCA	-600 000	0	-600 000
Elimination Provisions TP SOPINO	-767 000	0	-767 000
Effet sur Amort Réduct ^o val Immob	0	20 367	20 367
Résultat Corrigé (a)	-94 692	865 332	770 640
% Intérêt	100%	49,9985%	
Résultat Consolidé (b)	-94 692	432 653	337 961
Part des Minoritaires dans le résultat (c : a-b)		432 679	

NOTE B.2- PASSIFS NON COURANTS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	Variations
<u>Lignes de Financement utilisées</u>	<u>17 500 839</u>	<u>18 150 839</u>	<u>-650 000</u>
- Financement 21-21	555 724	555 724	0
- Financement FOPRODI	11 532 230	11 532 230	0
- Financement IRADA Kef	450 000	450 000	0
- Financement IRADA Jendouba	697 000	697 000	0
- Financement RITI	45 885	45 885	0
- Financement CDC	1 625 000	1 670 000	-45 000
- Financement FR PME	2 595 000	3 200 000	-605 000
<u>Autres Passifs non Courants</u>	<u>23 190 624</u>	<u>18 376 992</u>	<u>4 813 631</u>
- Avances sur cession d'actions	942 401	1 294 906	-352 506
- Cautions reçues	2 471 257	2 337 347	133 910
- Avances reçues	5 600 000	7 000 000	-1 400 000
- Provision pour risque et charge	725 361	320 000	405 361
- Emprunts (i)	13 451 605	7 424 739	6 026 865
TOTAUX	40 691 462	36 27 831	4 163 631

i- EMPRUNTS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2021	Nouveau Crédits	Reclassements	Remboursements	31/12/2022
<i>Passifs non courants</i>	<u>7 425 739</u>	<u>9 200 000</u>	<u>-3 173 934</u>	<u>0</u>	<u>13 451 605</u>
<i>Crédit AB 5 000 mDT T2</i>		5 000 000	-658 695		4 341 305
<i>Crédit AB 2 000 mDT</i>		2 000 000	-658 527		1 341 473
<i>Autres CMT</i>	7 425 739		-1 226 712		6 198 827
<i>CCA STB</i>	0	2 200 000	-630 000		1 570 000
<i>Passifs courants (Note B5)</i>	<u>1 250 368</u>	<u>0</u>	<u>3 173 934</u>	<u>-960 440</u>	<u>2 833 862</u>
<i>Crédit AB 5 000 mDT T2</i>			658 695		658 695
<i>Crédit AB 2 000 mDT</i>			658 527		658 527
<i>Autres CMT</i>	1 250 368		1 226 712	-960 440	1 516 640
<i>CCA STB</i>	0		630 000		
TOTAL	<u>8 676 107</u>	<u>9 200 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>16 285 467</u>

NOTE B.3- AUTRES PASSIFS COURANTS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	Variations
- Produits constaté d'avance	550 826	331 412	219 414
- Personnel Charges à payer	278 829	244 392	34 437
- Provision départ à la retraite	125 780	94 232	31 548
- Dettes pour Congés Payés	187 457	142 619	44 838
- Etat Impôts et Taxes	295 679	283 991	11 689
- CNSS et CNRPS & Assurance Groupe	222 552	185 317	37 235
- Crédoiteurs divers	14 678	17 881	-3 203
- Comptes de régularisation Passif / Fonds social	7 819	41 899	-34 080
- Compte d'attente	-831	0	-831
- Charges à payer	132 331	121 818	10 514
- Intérêts courus et non échus	914 573	224 223	690 350
- Avances clients (i)	1 400 000	575 000	825 000
TOTAUX	4 129 694	2 262 783	1 866 911

i- Avances Clients :

Les mouvements des avances reçues des clients, rattachées à SEBN se détaillent comme suit (Note B2) :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2021
Solde d'ouverture	<u>575 000</u>
- Reclassement en avance à plus d'un an	-1 400 000
- Remboursement avance (affectation sur loyers de la période)	-575 000
Solde au 31/12/2022 : Avance courante sur Loyer	1 400 000

NOTE B.4- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	Variations
<i>Exigible FOPRODI</i>	1 201 914	2 338 123	-1 136 209
<i>Exigible IRADA</i>	517 756	511 927	5 829
<i>Exigible Fonds CDC</i>	51 967	59 156	-7 189
<i>Exigible Fonds BFPME</i>	71 381	0	71 381
<i>CCA STB SICAR</i>	315 000	0	315 000
<i>Échéances courantes sur CMT (Note B3) (i)</i>	2 833 760	1 250 368	1 583 392
<i>Comptes Courants Bancaires créditeurs</i>	0	244 714	-244 714
TOTAL	4 991 778	4 404 288	587 491

i- *Échéances courantes sur CMT :*

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2021	Reclassements	Rembour- sements	31/12/2022
Crédit AB 5 000 mDT T2		658 695		658 695
Crédit AB 2 000 mDT		658 527		658 527
Autres CMT	1 250 368	1 226 610	-960 440	1 516 538
TOTAL	1 250 368	2 543 934	-960 440	2 833 760

NOTE C.1- REVENUS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2022	2021	Variations
Revenus des Participations	294 634	441 631	-146 996
- Jetons de présence et plus-values sur cessions d'actions	294 634	441 631	-146 996
Revenus des Placements et opérations financière	573 823	603 293	-29 471
- Produits Comptes à terme	251	13 692	-13 441
- Plus-value/titre Sicav	9 012	569	8 444
- Dividendes des titres de placement	118 005	134 613	-16 608
- Plus-values sur titres de placement	0	0	0
- Produits comptes de placement	445 159	453 003	-7 844
- Intérêts créditeurs	1 395	1 416	-21
Etudes et prestations de services	57 937	83 293	-25 355
- Commissions sur projets financés Fonds CDC	22 537	25 891	-3 353
- Commissions sur projets financés FS PME	23 930	45 932	-22 002
- Commissions sur fonds IRADA	11 470	11 470	0
Loyers	6 338 341	2 206 997	4 131 344
Autres Produits D'exploitation	88 687	97 522	-8 835
TOTAUX	7 353 422	3 432 736	3 920 686

NOTE C.2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2022	2021	Variations
Opérations sur titres	22 759	9 026	13 733
- Frais sur titres de placement	67 116	1 997	65 120
- Pertes sur cession de titres de placements	6 476	3 171	3 305
- Remboursements d'assurance	-50 834	0	-50 834
- Moins-value / réévaluation des placements	0	3 858	-3 858
Services bancaires	1 585 207	387 953	1 197 255
- Commissions bancaires	14 396	8 324	6 072
- Intérêts des comptes courants	1 269 310	1 033	1 268 277
- Intérêts sur emprunt	301 501	370 574	-69 073
- Pénalités et amendes	0	8 021	-8 021
TOTAUX	1 607 967	396 979	1 210 988

NOTE C.3- ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES ET SERVICES :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2022	2021	Variations
- Achats non stockés de fournitures	11 278	13 548	-2 270
- Achat carburant	37 298	35 438	1 860
- Loyers et charges locatives	-7 554	-880	-6 674
- Achats Divers	5 186	3 245	1 942
- Eau et électricité	9 513	6 019	3 494
TOTAUX	55 721	57 369	-1 648

NOTE C.4- CHARGES DU PERSONNEL :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2022	2021	Variations
- Salaires et compléments de salaires	828 462	718 708	109 755
- Primes et gratifications	465 198	494 434	-29 237
- Congés payés	47 490	40 265	7 225
- Charges patronales CNSS, CNRPS et ATMP	230 140	219 735	10 405
- Assurance Groupe	51 111	49 552	1 559
TOTAUX	1 622 402	1 522 695	99 707

NOTE C.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2022	2021	Variations
Dotations aux amortissements	2 629 945	1 349 136	1 280 809
- Amortissements des immobilisations	2 629 945	1 349 136	1 280 809
Dotations aux Provisions	49 524	-132 186	181 711
- Provisions sur titres de participation	60 920	160 589	-99 669
- Provisions comptes courants associés	31 548	18 857	12 691
- Reprises / Provisions sur titres de participation	-33 000	-303 000	270 000
- Reprises / Provisions sur titres de placement	-9 944	-8 633	-1 311
TOTAUX	2 679 469	1 216 950	1 462 519

NOTE C.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2022	2021	Variations
- Loyers	59 917	50 335	9 583
- Entretien et réparation	46 027	49 210	-3 183
- Frais de déplacement	5 012	3 343	1 669
- Publicité, publication, relation publique	43 504	26 379	17 125
- Frais postaux	12 924	18 476	-5 552
- Commissions bancaires	-4 067	-10 923	6 856
- Jetons de présence	57 188	151 563	-94 375
- T.F.P.	41 687	37 498	4 189
- Taxes sur les véhicules	17 562	36 853	-19 291
- Assurance	47 379	54 638	-7 259
- Réception	33 503	37 568	-4 065
- Honoraires	147 899	95 898	52 001
- Autres charges	32 984	22 501	10 482
TOTAUX	541 519	573 339	-31 820

DI- VARIATION DES CREANCES ET AUTRES ACTIFS*En Dinar Tunisien*

	SODINO	SOPINO	Cumul	Eliminations	Consolidé
Variation des Comptes clients	0	132 840	132 840	0	132 840
Variation des Autres actifs courants	264 723	320 440	585 163	-100 837	484 326
Total	264 723	453 281	718 003	-100 837	617 166

D2- VARIATION DES DETTES ET AUTRES PASSIFS*En Dinar Tunisien*

	SODINO	SOPINO	Cumul	Eliminations	Consolidé
Variation des Comptes Fournisseurs	8 988	5 566 643	5 575 631	0	5 575 631
Variation des Autres Passifs courants	-97 560	12 577 248	12 479 688	-14 346 599	-1 866 911
	-88 573	18 143 892	18 055 319	-14 346 599	3 708 720
Reclassements					
Variation Fournisseurs d'immobilisations	0	-5 137 116	-5 137 116		-5 137 116
Avance SEBN partie courante		1 400 000	1 400 000		1 400 000
EIT RAS IHCC	31 548		31 548		31 548
Autres	-181 269		-181 269		-181 269
Total	-238 294	14 406 776	14 168 482	-14 346 599	-178 117

D3- AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS*En Dinar Tunisien*

	SODINO	SOPINO	Cumul	Eliminations	Régulari-sations	Consolidé
<u>Dotations</u>	<u>150 342</u>	<u>2 592 439</u>	<u>2 742 781</u>	<u>-20 367</u>		<u>2 722 413</u>
<i>Dotations aux amortissements</i>	57 874	2 592 439	2 650 313	-20 367		2 629 945
<i>Dotations aux provisions</i>						
Sur Titres de participation	60 920		60 920	0		60 920
Sur Provision IDR	31 548		31 548			31 548
<u>Reprises de provisions</u>	<u>-1 409 944</u>	<u>0</u>	<u>-1 409 944</u>	<u>1 750 000</u>		<u>340 056</u>
Sur Titres de participation	-800 000		-800 000	767 000	383 000	-33 000
Sur Intérêts CCA SOPINO	-600 000		-600 000	600 000		0
Sur Placements	-9 944	0	-9 944			-9 944
Totaux	<u>-1 259 602</u>	<u>2 592 439</u>	<u>1 332 837</u>	<u>1 729 633</u>	<u>383 000</u>	<u>3 062 469</u>

E- ENGAGEMENTS HORS BILAN :

E.1- ENGAGEMENTS RECUS : (Société mère SODINO SICAR) :

La société mère (SODINO SICAR) a reçu de la part de la société SOTUGAR (assurance), l'engagement de remboursement d'une quotité de ses actifs (Participations et Avances en comptes courants) dont elle a demandé la couverture. Ces actifs ainsi que la quotité couverte, se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

Projet	Montants	Couverture	Objet de la garantie
SEB	350 000	60%	Participation
SOTES	200 000	75%	Compte Courant Actionnaire
VEGA CABLES	150 000	75%	Participation
SIMETAL	250 000	75%	Participation
MANAJEM	126 000	60%	Participation
SOCABIS	110 000	75%	Participation
GOLD CINEMA	100 000	75%	Participation
SKANAGRO	30 000	60%	Compte Courant Actionnaire
WEST PHARMA	150 000	75%	Compte Courant Actionnaire
Total	1 466 000	1 023 600	

E.2- ENGAGEMENTS DONNES : (Filiale SOPINO)

i- SODINO

Les approbations de financements décidées par le conseil d'administration et non encore libérées s'élèvent au 31 décembre 2022 à 500 000 DT et se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

Objet de la garantie	Projet	Montants
Participation	SOTULIN	350 000
Compte Courant Actionnaire	SOTULIN	200 000
Total		500 000

ii- SOPINO

En couverture du crédit de 5 Millions de Dinars obtenu de la Banque de l'Habitat (BH), la SOPINO a accordé, à la BH une hypothèque de 1er rang sur le terrain EL IRTIAH, sis à la Zone Industrielle de Jendouba. Ledit terrain, portant le N°A8, est viabilisé « AFI » et a une superficie approximative de 75 000 m² à distraire du titre foncier 26368/7285 Jendouba.

En couverture du crédit de 12 Millions de Dinars obtenu de l'Amen Bank, la SOPINO a accordé, à la cette dernière une hypothèque de 2ème rang sur le terrain EL IRTIAH, sis à la Zone Industrielle de Jendouba. Ledit terrain, portant le N°A8, est viabilisé « AFI » et a une superficie approximative de 75 000 m² à distraire du titre foncier 26368/7285 Jendouba.

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Avis d'auditeur indépendant
(Etats financiers consolidés)
Exercice clos au 31 Décembre 2022

Messieurs les Actionnaires,

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés :

1) Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe SODINO SICAR, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés sont établis en dinar tunisien et font ressortir un total net de bilan consolidé de **86 165 864 DT**, des capitaux propres consolidé positifs du groupe, hors intérêts des minoritaires de **28 449 411 DT**, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice, part du groupe, s'élevant à **337 961 DT** et un flux de trésorerie consolidé positif provenant de l'exploitation de **3 139 327 DT**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière **du groupe SODINO** au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2) Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3) Rapport d'activité du groupe :

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport d'activité du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés financiers et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4) Responsabilités du conseil d'administration pour les Etats Financiers Consolidés :

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

5) Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du groupe du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle

interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. *Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :*

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1) Efficacité du système de contrôle interne du groupe :

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de conception et de mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures affectant le système de contrôle interne du groupe susceptible d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 12 juillet 2023,

Le commissaire aux comptes :

Expert-Partners

Salah MEZIOU